



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de BEAUMONT
Le Village – 07110 BEAUMONT 04 75 39 58 25
mairie-beaumont07@orange.fr

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 31 janvier 2020 à 20h30

Présents : Pascal WALDSCHMIDT, Jacqueline MIELLE, Jean Rémi DURAND GASSELIN, Ann MAHIEUX, Dany DECAVATA, Jacques MATHIEU, Antoine WALDSCHMIDT, Agnès AUDIBERT.

Abstents : Emmanuel PICARD, Cédric MERCIER.

Secrétaire de séance : Jacques MATHIEU

ORDRE DU JOUR :

Embauche d'un cordiste :

Pour protéger de l'humidité le mur au dessus du clocher de l'église et pour éviter de monter des échafaudages coûteux, le CM décide d'embaucher pour quelques jours un cordiste en charge de faire ce travail.

Eveil musical à l'école :

Le CM décide de renouveler le financement pour l'éveil musical aux enfants de l'école pour l'année scolaire 2020-2021 : 15 séances pour 730 euros par an.

Vente de « l'Escrimaire » :

Le Maire a été sollicité pour vendre un bout de terrain classé en Sol appartenant à la commune, à côté de la maison Antonelli à Beaumont. Le CM décide de ne pas vendre pour l'instant.

Vente biens vacants :

La commune possède (acquisition par les biens vacants) la propriété d'Auguste RAZAIRE à Sarrabasche haut contenant des terres et une ancienne maison scindée en deux parties. Le CM décide de vendre aux enfants de M. MENEGAUX pour 25 200 euros les parcelles N°A 712, A 713, A 715 et la part en indivis de A 708. Pour le reste, le CM décide de ne pas vendre pour l'instant.

Participation à la centrale villageoise Beaume-Drobie Solaire :

Le CM décide de prendre des parts pour 2 000 euros dans la SCI Beaume-Drobie Solaire qui vient de se créer sur le territoire Beaume-Drobie, le but étant de proposer aux habitants (ou aux communes) l'installation de panneaux solaires sur les toits.

Débat d'orientation budgétaires :

Le CM décide de surseoir aux fixations des tarifs des 4 taxes ainsi que des indemnités des élus : année d'élections municipales.

Par contre le CM fixe les nouveaux tarifs de l'eau pour 2020 :

Première tranche : 0 -40 m³ : 3,00 euros au lieu de 2,70 euros

Deuxième tranche : 40-200 m³ : 1,90 euros au lieu de 1,70 euros

Troisième tranche : au dessus de 200 m³ : 3,00 euros.

Le montant de l'abonnement est inchangé.

Acceptation d'un chèque de Groupama : 1 210, 60 € en règlement du sinistre sur le toit de la Mairie suite aux vents violents de novembre (montant des travaux, franchise déduite de 899.00 €).

Questions diverses :

Le CM autorise le maire à demander des subventions DETR et à l'Agence de l'Eau pour la création de 2 réservoirs d'eau de 60 m³ pour la défense incendie, (un à Bolze et un à la Roche) ainsi que pour le projet de nappe phréatique artificielle au Rond Purri.

Fin de séance : 00 h 00

Site internet de la Commune : www.pays-beaumedrobie.com page Beaumont
Les personnes qui souhaitent recevoir par courriel les informations de la Mairie peuvent le demander par courrier électronique : mairie-beaumont07@orange.fr